

Programme – J.436 - Nouveau

Loi ELAN

Ouverture de la session

Contexte

Le Bail Réel Solidaire est un nouvel outil juridique et novateur qui permet d'appliquer un principe de dissociation entre la propriété foncière et le bâti.

Ayant pour vocation de permettre le développement d'un parc de logements en accession sociale, durablement abordable, il rencontre un vif intérêt de la part de collectivités locales dont le marché immobilier est tendu.

Toutefois son montage apporte une complexité supplémentaire et nécessite en amont d'avoir bien identifié les partenaires indispensables et les contraintes spécifiques à ce type de projet. Cette journée abordera les prérequis indispensables à maîtriser pour un organisme afin de sécuriser le montage d'un projet en Bail Réel Solidaire.

À noter.

Une seconde journée complète le programme pour les bailleurs les plus avancés dans cette démarche.

Préambule

- Dualité du système
- Dualité de codification (code de l'urbanisme et de la construction et de l'habitation),
- Évolutions constantes (2014 à 2018),
- Naissance d'une accession sociale pérenne à la propriété

1. L'organisme foncier solidaire

- Son objet
- Sa constitution
- L'indissociabilité avec le BRS
- Une foncière HLM ?
- Éléments d'une stratégie de la gestion des organismes

2. Le bail réel solidaire

- Définition et nature des droits cédés
- Droits et obligations des parties
- Transmission des droits réels immobiliers
- Caractéristiques du système des sessions

Conclusion

- Le bail réel solidaire et la VEFA,
- Le BRS comme élément de la vente HLM,
- Un produit concurrent du PSLA ?

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique et financier du BRS
- Identifier les prérequis pour sécuriser le montage d'une opération en BRS

Personnes concernées

- Responsables de programmes,
- Monteurs d'opérations,
- Responsables développement
- Directeur du Patrimoine

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports juridiques
- Échanges interactifs sur la base de l'expérience du formateur
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Juriste, consultant en droit immobilier. Diplômé de l'IEP. Conseil des collectivités locales et de maîtres d'ouvrage.

Dates

20 septembre 2021

Prix

730€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com